

ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Discussions du GAC : questions liées à la protection des OIG
Lundi 25 octobre 2021 – 14h30 à 15h15 PDT

JULIA CHARVOLEN : ... de l'ICANN72 sur les questions liées à la protection des OIG le 25 octobre à 21 h 30 UTC.

La participation sera disponible en annexe. Je demande aux représentants du GAC d'indiquer qu'ils sont présents en donnant leur nom et leur affiliation dans le chat.

Si vous voulez poser une question ou faire un commentaire, écrivez-le avec « Question » ou « Comment » au début et à la fin.

L'interprétation inclut les six langues des Nations Unies plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la barre Zoom.

Le micro sera désactivé pendant la durée de la séance à moins que vous soyez dans la file d'attente. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Enfin, cette séance comme toutes les autres activités de l'ICANN est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique dans le chat.

Cela dit, je passe la parole à madame la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Julia.

Soyez tous les bienvenus encore une fois. Nous allons parler de la protection des OIG et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS, 45 minutes par sujet. Et nous allons commencer par la protection des OIG. Nous verrons les développements récents du EPDP, nous parlerons de la consultation entre le GAC et le Conseil ainsi que des processus pour gérer la liste du GAC des OIG qui seront réservées pour les nouveaux gTLD.

Cela dit, je vais passer la parole à Brian Beckham qui est le responsable de cette présentation. Brian, à toi.

BRIAN BECKHAM : Merci Manal.

Bonsoir chers collègues. Je suis Brian Beckham de l'Organisation de la propriété intellectuelle et je suis là avec mes autres collègues au cas où il y aurait des questions et nous allons y répondre avec plaisir.

Je crois que la plupart parmi vous êtes familiarisés avec cette question, mais nous allons voir des informations générales. On va commencer avec le EPDP, qui était une piste de travail du groupe de travail sur la protection des OIG et par la suite, le nom a été changé pour une question de procédure et maintenant on parle d'un EPDP.

Pour les OIG, on demande la protection pour leurs identificateurs depuis longtemps. En fait, les antécédents datent d'au moins 2001. Lorsque l'OMPI a émis un rapport sur la protection des identificateurs des OIG dans le DNS, ceci a été suivi par un rapport du personnel de l'ICANN2007 et dans les deux rapports, il y a des préjugés qui sont apparus et qui affectent les identificateurs des OIG.

En général, les dons pour des causes humanitaires, bien des fois, ceux-ci n'arrivent pas aux bénéficiaires finaux. L'OMS a identifié que ceci a eu lieu un grand nombre de fois au cours de la pandémie de la COVID. Il y a eu une lettre du Secrétariat général des Nations Unies de 2017 où l'on demandait de l'aide sur cette question.

Pourquoi c'est un problème ? En fonction du mécanisme de protection des droits liés à la politique de règlement de litiges, il y a des demandes liées aux OIG. En premier lieu, il faut qu'il y ait le droit aux marques commerciales et deuxièmement, elles doivent être soumises à la juridiction d'un tribunal. Je vais aborder le premier point.

Le fait de se soumettre à un tribunal, à cause de la nature du droit international, les OIG ont des privilèges et des immunités face aux demandes de certains tribunaux. L'objectif est donc qu'il n'y ait pas

quelque chose d'indu dans la juridiction et que tout se passe selon ce qui est établi par les gouvernements.

À ce jour, nous sommes dans un EPDP. Il y a eu un rapport publié il y a 40 jours qui est ouvert pour consultation publique. Et nous allons parler des commentaires, y compris des commentaires du GAC présentés jusqu'à présent.

Je voudrais mentionner que l'une des raisons pour lesquelles on est là, c'est parce qu'il y a eu un effort préalable de l'ICANN. Le groupe de travail a essayé de résoudre ce problème. Et lors de l'émission de son rapport ou même avant le rapport de ce groupe, le président du groupe de travail a émis une déclaration de la minorité avec une recommandation centrale qui disait que le président du conseil a décidé de ne pas adopter.

Je voudrais parler de cette déclaration de la minorité et du président qui a démissionné avant la fin du travail. Il n'y a pas eu de recommandation de politique, mais par contre, on a créé une recommandation de politique qui donne un favoritisme excessif aux titulaires de nom de domaine.

Voilà le problème central : comment donner l'accès aux OIG à l'UDRP et maintenir le processus pour les titulaires de nom de domaine ? Il a été très intéressant d'entendre le Conseil d'Administration lors de la séance où ils ont parlé de l'interopérabilité de l'internet. C'était la séance avec le NCSG. On a parlé de la stabilité de l'internet.

Et j'ai entendu les commentaires sur le EPDP qui a été clos ce weekend. Si on fait une révision, la plupart des commentaires adoptent la position disant que les OIG ne devraient pas pouvoir accéder à l'URDP et même rejeter le rapport initial. Ceci est intéressant parce qu'en fait, le rapport cherche des options et des contributions de la communauté et cela nous amène à nous demander si les commentaires ont été lus ou s'ils sont plutôt des réactions.

De nombreux commentaires ont parlé du droit des titulaires, ce qui est fondamental pour le travail du EPDP. Je crois que ce qui manque dans ces commentaires, c'est ce qu'il se passe avec les droits des OIG et de leurs bénéficiaires qui, à ce jour, n'ont aucune ressource pour accéder à l'URDP. Ceci a trait à un choix, à savoir un choix du EPDP actuel. Le conseil de la GNSO, le Conseil et la communauté de l'ICANN doivent choisir une solution capable de donner l'accès aux mécanismes de protections de droits comme l'UDRP aux OIG ou bien insister pour pouvoir parvenir à une solution.

Comme nous l'avons dit auparavant, j'ai mentionné que le groupe de travail avait proposé une nouvelle définition parce qu'un des problèmes, c'est que les OIG n'ont pas en général le droit de marque commercial. Et il y a des demandes qui indiquent [inaudible] pour pouvoir accéder à l'UDRP. Les OIG ne peuvent pas y accéder à travers ce que l'on appelle les droits de protection des marques commerciales habituels.

Il y a encore une autre question, à savoir ce qui a trait avec les juridictions. C'est une question plus compliquée. On pourrait trouver une solution pour qu'une OIG soit en mesure de ne pas accéder et de se limiter à la juridiction d'un tribunal, ce qui nous fait poser la question suivante : si une OIG présente une demande et on fait appel, il faudrait savoir quelle est la juridiction compétente. Ceci devrait être résolu à travers l'arbitrage, un processus nouvellement accepté pour le règlement de litiges. Une des questions caractéristiques de l'arbitrage à laquelle on fait attention, c'est que ce dernier opère de manière transfrontalière, ce qui n'est pas pratique dans différents tribunaux dans différentes juridictions pour pouvoir régler la question.

Les commentaires du GAC sur le EPDP ont appuyé en grande mesure la définition d'une OIG qui respecte les critères d'enregistrement de cette marque commerciale et par conséquent ne doit pas respecter ces critères pour accéder à la juridiction. Et ce serait une manière de résoudre les litiges. L'équipe de travail n'accepte pas ceci comme une manière de résoudre l'appel et trouve qu'il devrait y avoir une manière prédéterminée d'accéder à l'arbitrage lorsqu'il y a une demande.

Dans le groupe de travail, nous travaillons avec les collègues des OIG, les collègues de la Banque mondiale qui sont très familiarisés avec les détails spécifiques. Nous essayons de voir quels étaient les éléments qui donnaient de la complexité à ce recours. Il fallait comprendre que l'objectif n'était pas de trouver un raccourci mais plutôt, on parle d'une série de protections pour protéger le processus, tant pour les titulaires de nom de domaine que pour les OIG. L'idée était d'atteindre

ces objectifs et nous espérons bien y être parvenus. Et nous sommes très reconnaissants envers le GAC de son soutien.

Je vais faire une pause pour voir s'il y a des commentaires. La période de consultation publique vient d'être clôturée, donc nous reviendrons sur la question plus tard.

La deuxième question était la consultation du Conseil d'Administration avec le GAC. Ceci a trait à l'avis du GAC d'il y a quelques années. Le panorama général, c'est que pour le lancement des nouveaux gTLD, les OIG ont interagi avec le GAC et le Conseil d'Administration en demandant la protection des OIG. Une des questions était de savoir que les OIG opèrent fréquemment avec les sigles en tant qu'identificateurs, c'est-à-dire les acronymes au lieu de dire tout le nom à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. On utilise directement l'acronyme, l'OMPI, l'OMS, UNICEF, etc.

Ces sigles ou acronymes sont connus et en même temps, on accepte que les acronymes ou les sigles puissent être attrayants pour d'autres utilisateurs qui partagent ces acronymes. Au lieu de demander quelque chose d'injuste, on a demandé de les notifier si quelqu'un demandait ou se portait candidat pour un nom qui affectait leurs droits.

Actuellement, le GAC a donné son avis au Conseil de faire un moratoire pour le blocage de la liste des OIG jusqu'à ce qu'il existe un mécanisme de protection des droits. Il y a eu une confusion sur ce que

veut dire « finaliser ce mécanisme ». On a eu plusieurs appels et échanges de documentation avec le Conseil d'Administration et peut-être que cette question justifierait un avis ultérieur.

Il y a eu une lettre le 7 octobre 2021 du GAC qui répond à quelques questions du Conseil. En définitive, le Conseil et le GAC essayaient de s'aligner sur cette même question compte tenu que le Conseil était au courant de la situation et devait donner son opinion et voir s'il pouvait résoudre ce travail.

Le travail a été développé rapidement. Nous avons beaucoup travaillé pendant cette année. Nous venons d'émettre le rapport initial et la consultation publique vient de finir. Nous aurons notre première réunion lundi après la réunion de l'ICANN. On a envoyé 31 commentaires, des commentaires de très haut niveau. Et il y en a un nombre plus réduit avec des détails juridiques. Je crois que l'on pourrait continuer avec ce travail et finir à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Le président, le personnel et les membres du groupe veulent finir ce travail.

La consultation au Conseil d'Administration est toujours en cours. Le GAC a envoyé une lettre, comme je l'ai dit, au Conseil d'Administration il y a quelques semaines pour essayer de répondre à quelques questions qui avaient été soulevées au GAC et je crois que le point central est celui du moratoire. Nous espérons qu'une fois que le groupe de travail aura fini son travail, nous pourrons avancer dans les procédures.

Le prochain point que nous allons aborder aujourd'hui concerne l'idée d'une liste. Il y avait une liste des noms complets des OIG en deux langues, une liste des OIG gérée par le GAC. Et il y avait certaines questions sur la manière dont cette liste allait être entretenue dans l'avenir. Je crois qu'elle a été créée par le personnel de l'ICANN il y a quelques années et l'idée était de donner cela au GAC pour qu'il gère le processus pour que l'on ajoute ou que l'on modifie la liste. Quant aux ajouts, il faut souligner qu'il y a un nombre fini d'OIG – je crois que c'était quelques 200 environ. C'est quelque chose qui ne demande pas une largeur de bande excessive, je veux dire par rapport aux ajouts qui devraient se faire qui seraient enfin très peu nombreux et peu fréquents.

Vous voyez sur l'écran un aperçu général de la manière dont le GAC peut gérer et s'approprier cette liste dans l'avenir. C'est quelque chose qui date d'il y a déjà quelques années, mais il faut clarifier le processus de destitution, une demande qui avait été présentée pour éliminer le nom d'une OIG de la liste. Et l'un des dilemmes était de s'assurer que l'OIG sache que si son nom était éliminé de cette liste, parce que dans ce cas-là, on voulait enregistrer son identificateur dans un nouveau gTLD, cela n'était pas une garantie qu'elle puisse obtenir cet enregistrement. C'était tout simplement une élimination de la liste.

Une fois que le bureau d'enregistrement est éliminé de la liste, cela peut être donné à n'importe quel autre registre. Donc le souci était de s'assurer que si une OIG demande à être éliminée de la liste, que cette OIG sache et prenne des précautions.

Comme je l'ai dit, un processus a été envisagé pour ajouter des OIG dans la liste et la manière de gérer et de communiquer tout cela. C'est un processus assez simple. Comme vous pouvez le voir sur l'écran, nous avons ici une description générale de cela. Mais la prochaine étape consisterait à prendre cette description générale, à la rendre plus précise et à la diffuser au sein du GAC pour que l'on puisse envoyer des commentaires et agir. C'est un processus assez simple. C'est juste quelque chose que nous devons favoriser.

Voilà la dernière itération que vous voyez sur l'écran. Si vous êtes d'accord, nous pouvons travailler avec les collègues du GAC et le personnel de soutien pour avancer dans ce processus de haut niveau et présenter ensuite ce travail au GAC.

Je ne sais pas, je crois que c'est tout en ce qui me concerne. Et quant aux mises à jour, je ne sais pas s'il y a des questions. Je sais qu'il y a une autre séance avec la GNSO plus spécifiquement sur le EPDP concernant les mesures de correction, c'est un travail en cours, donc nous devons voir encore une fois comment le processus se déroule. Les OIG individuelles et le GAC ont déjà présenté leurs commentaires pendant la période de commentaires publics et nous verrons le résultat sous peu.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Brian.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions sur les trois aspects que Brian a présentés, le EPDP, la consultation au Conseil

d'Administration et les lignes générales du mécanisme pour mettre à jour la liste des OIG ? Je ne vois pas de main levée.

Comme Brian l'a dit, nous travaillons sur cette proposition concernant le mécanisme qui sera soumise à un moment donné au GAC pour son approbation ou son adoption, mais nous vous suggérons, si vous avez des commentaires, d'une manière générale, vous pourriez peut-être les partager. Cela peut paraître banal, ce fait d'éliminer d'une liste, mais l'élimination en elle-même a ses propres suites, donc il faut que nous ayons un processus pour les ajouts et les éliminations.

Je vois la main de Kavouss. Kavouss, vous avez la parole. Je vous entends... Pardon, je ne peux pas vous entendre. J'espère ne pas être la seule à ne pas pouvoir entendre Kavouss. Je vois que d'autres collègues sur le chat disent aussi qu'ils ne peuvent pas vous entendre. Pouvons-nous vous demander Kavouss de bien vouloir vérifier si vous n'êtes pas sur muet ?

Et entre temps, je voudrais savoir s'il y a d'autres commentaires ou d'autres questions d'autres collègues du GAC s'il vous plaît. Brian apparemment, tout était clair.

IRAN : Manal, pouvez-vous m'entendre ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, maintenant je vous entends Kavouss.

des OIG

IRAN : Une minute s'il vous plaît.

Ce que je disais, c'était d'abord merci Brian, vous avez été très actif dans le groupe des OIG. J'étais là avec vous et je sais très bien que vous êtes enthousiaste et que vous mettez beaucoup d'énergie dans ce travail.

Ce qui m'inquiète un peu, c'est le processus. Le président du groupe a fait ce qu'il a pu faire, mais le problème concerne les commentaires publics. L'expérience au cours des étapes précédentes a été difficile, elle a été amère. Je me souviens de l'IRP, je me souviens des commentaires publics qui étaient très nombreux et cela n'a pas abouti. La question que je vous pose Brian, c'est : est-ce que vous voyez une lumière au bout du tunnel, vous ? Quand pourrions-nous arriver jusqu'à la fin de ce problème ?

BRIAN BECKHAM : Merci Kavouss, c'est une bonne question. Et c'est de cela que je parlais auparavant lorsque je disais qu'il y a là un choix à faire entre le fait de proposer une solution ou bien se frotter les mains ou continuer à bloquer.

Je peux dire seulement que nous croyons que les OIG ont fait des concessions raisonnables. Il y a eu une reconnaissance au début lorsqu'on demandait tout simplement de bloquer tous les acronymes des OIG qui n'étaient pas faisables.

Pour être sincère, ce serait intéressant de voir comment le groupe de travail va évaluer les commentaires publics qu'il y a eus. Je dirais que pour la plupart, les membres ont soutenu une position qui ne reflétait pas une lecture soignée de ce que présentait le rapport. C'est pourquoi on a demandé à la communauté de choisir entre l'option A et l'option B. Et lorsqu'il y a eu des commentaires où l'on disait « Je n'accepte pas le travail de ce groupe de travail » ou bien « Les OIG ne doivent pas avoir de protections spéciales » ou bien « Tout ceci est conçu pour voler les noms de domaine » ou « Tout cela est conçu pour créer une force de travail pour les fournisseurs de service d'arbitrage », c'est difficile de savoir ce que l'on peut faire parce qu'on ne répond pas aux questions qui sont soulevées. Il y a eu plusieurs commentaires.

Par exemple, le groupe des opérateurs de registre a reconnu dans ses commentaires qu'il s'agissait d'une question qui méritait d'être traitée et abordée par la communauté. Il fallait arriver à des compromis, à des accords et prendre des mesures. Et on demandait à la communauté de les aider. Les membres du groupe de travail et le président alors devront voir comment résoudre les questions qui n'ont pas eu de commentaires non plus.

Il y a aussi des questions de procédure en ce qui concerne la représentativité du groupe. C'est un groupe dont les membres ont été invités dans le processus et il y a eu ensuite des plaintes en ce sens que leur perspective n'était pas aussi représentative dans ce

processus-là. Encore une fois, il est difficile de savoir comment les membres du groupe de travail vont le voir.

À mon avis, si l'on considère qu'il y a eu beaucoup d'occasions pour les groupes de parties prenantes de faire partie de ce groupe, cette plainte qui dit que l'on n'est pas représenté dans le groupe en ce moment, je pense il faut voir ce que l'on fait de ces commentaires. Et ensuite, par rapport à une solution, cela est entre les mains du groupe de travail.

Pour ce qui est des délais, il y a un calendrier avec un délai. Je ne me souviens pas exactement quels en sont les détails, mais je crois comprendre que pour la fin de l'année à peu près, nous aurons dû avoir défini quelque chose. Nous espérons pouvoir bien résoudre tout cela de manière adéquate pour tous pour la fin de cette année environ ou pour le début de l'année prochaine. Dans ce cas-là, nous aurons une solution devant les yeux.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Brian.

Nigel Hickson, à vous maintenant.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup.

Bonjour, bonsoir. Je représente le Royaume-Uni et je voulais dire deux choses.

Il y en a qui viennent d'arriver au GAC mais qui sont familiers avec ce thème. C'est un thème dont on discute depuis un certain temps et je veux féliciter Brian et d'autres collègues dans plusieurs OIG, la Banque mondiale, l'OCDE entre autres, de leur persévérance et de la manière dont ils ont soulevé la question et la manière dont ils ont coordonné tout le travail pendant ces années.

Je ne vais pas commenter sur les questions en attente, mais l'histoire de l'élaboration de politiques sur les mécanismes de protection des droits curatifs, nous en avons fait beaucoup. Donc je remercie le groupe de travail et Chris Disspain et d'autres des progrès qui ont été faits. Il y a certains détails à peaufiner, mais on a fait un très bon travail. Merci donc Brian de votre travail.

C'est tout, merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel.

Je vois la demande de parole de Jorge Cancio de la Suisse.

SUISSE : Merci Manal. Je suis Jorge Cancio pour l'enregistrement.

Je voulais manifester notre soutien et nos remerciements pour le travail mené par nos représentants du groupe de travail, Brian, Kavouss, l'OCDE, la Banque mondiale et d'autres, et bien entendu, [inaudible] des États-Unis et tous les autres membres du groupe de

travail qui ont fait le suivi, les membres suppléants de ce groupe aussi qui ont fait le suivi du groupe, bien entendu le président du groupe de travail Chris Disspain qui se trouve avec nous dans cette séance – peut-être souhaiterait-il partager avec nous quelques commentaires – et aussi d'autres représentants de la communauté et des unités constitutives de la GNSO, de l'ALAC qui, comme Nigel l'a si bien dit, ont fait beaucoup d'efforts pour parvenir à un consensus.

J'espère que l'on va continuer sur cette voie si constructive et que l'on pourra trouver une réponse consensuelle qui réponde aux besoins de la communauté, y compris le GAC et les OIG. C'était cela en quoi visait le rapport préliminaire.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Jorge.

D'autres questions ou commentaires ? Des commentaires de la part de nos collègues du GAC ? Je ne vois pas de demande de parole. Je vous remercie donc Brian de votre présentation. Je vois que vous demandez la parole. Allez-y.

BRIAN BECKHAM : Je m'excuse, mais je reçois des messages sur le moratoire de la liste sur le processus, alors je vais en parler.

Un des exemples qui est apparu, c'est l'exemple de l'Union africaine qui avait l'acronyme AU. Bien entendu, ceci s'est passé il y a quelques années lorsque les OIG et les collègues du GAC ont eu des correspondances avec les représentants. Et l'idée était de s'assurer que les OIG enlevées de la liste en soient au courant pour prévenir les répercussions possibles et qu'elles n'allaient pas recevoir l'enregistrement nécessairement. Il y en avait d'autres qui étaient dans la même situation, mais cette situation elle-même a attiré notre attention. Il y a eu des messages que j'ai reçus où on me demandait de mentionner tout spécifiquement ce cas-là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Brian. Il faut donc mentionner le cas de l'Union africaine en guise d'exemple.

D'autres questions, d'autres commentaires ? Il nous reste encore 11 minutes. Je vous remercie donc Brian, merci à toutes les OIG concernées dans ce processus qui a pris si longtemps et merci beaucoup à tous.

Nous allons commencer la séance suivante dans 10 minutes. Si vous souhaitez, vous pouvez rester dans la même salle Zoom. Nous allons changer les diapositives au fur et à mesure. On va respecter l'horaire, alors on a une pause de 10 minutes et nous commençons notre séance sur l'utilisation malveillante du DNS. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]